



Forge du XVIIIème siècle

MAIRIE DE MONTASTRUC DE SALIES

20. Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2021

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM BOUE, BUFFALAN,
CALVET, ESQUERRE, Mmes DUCHEIN, ESTRADE.

Absentes excusées : Mmes ARTIGUES - MAYLIN

Secrétaire de séance : Mme DARMANI

La séance est ouverte à 20 heures 30.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame Darmani présente le compte de gestion adressé par le Trésor Public de Salies-du-Salat.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 171 864.06 €

Recettes : 174 241.03 €

Excédent : 2 376.97 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 127 415.27 €

Recettes : 126 998.69 €

Déficit : 416.58 €

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Darmani présente le compte administratif 2020.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 171 864.04 €

Recettes : 174 241.03 €

Excédent : 2 376.97 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 127 415.27 €

Recettes : 126 998.69 €

Déficit : 416.58 €

Rappel : L'excédent de fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice 2019 était de 41 665.54 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

L'excédent de fonctionnement cumulé à la clôture 2020 est de 44 042.51€ et le déficit d'investissement cumulé de 416.58€.

La section d'investissement étant déficitaire, il convient d'affecter le résultat de clôture comme suit :
416.58€ en recette d'investissement du budget 2021
43 625.93€ en recette de fonctionnement du budget 2021.

Affectation adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

- Taux du Foncier Bâti : 8.28%
- Taux du Foncier non Bâti : 55.48%

○ Toutefois, selon les directives reçues de la Direction des Finances Publiques, il convient d'ajouter au taux du Foncier Bâti celui du Département soit 21,90 % et d'appliquer la règle des liens au Taux du Foncier non Bâti ce qui porte les taux à

- Taux du Foncier Bâti : 30.18%
- Taux du Foncier non Bâti : 50.03 %

Taux votés à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après discussion, le montant des subventions versées aux associations s'établit ainsi qu'il suit :

Comité des fêtes de Montastruc :	2 000 €
Comité des fêtes de Saint-Martin :	1 250 €
Foot :	2 400 €
Foot (subvention exceptionnelle) :	500 €
Pétanque :	25 €
AAPMA :	25 €
Association des parents d'élèves :	75 €
Foyer rural :	350 €

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CARRELAGE ET DE PEINTURE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS CLUB HOUSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation des travaux de carrelage et de peinture à la Maison des Associations Club House.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises mieux disantes, à savoir :

Peinture : Entreprise PODIO à CARDEILHAC pour un montant TTC de 4972.20€

Carrelage : Entreprise OLIVEIRA-ROGEL de MONTREJEAU pour un montant TTC de 11 017.39€

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental.

Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur ESQUERRE expose le projet de révision d'aménagement de la forêt communale. Ce projet ne présentant aucun intérêt pour notre forêt, il est décidé, à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à cet aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis concernant l'obligation d'équipement hivernal des véhicules à compter du 1^{er} novembre 2021.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal considère que cette obligation ne présente aucun intérêt pour la Commune.

- Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise PYRENEES PAYSAGE pour l'entretien du stade qui s'élève à 7771.20 €. Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental l'informant qu'il n'est pas possible de poser un panneau d'agglomération en occitan à St-Martin. Le panneau sera posé sur la Route Départementale à l'entrée de Montastruc en venant d'Estadens.
- Point sur les travaux de voirie : il y a un solde de 37000 € pour 2021. Des travaux seront réalisés sur le Chemin de Gilets, le chemin du Sarrat de la Lie, le chemin de Cravarisse et le chemin de Ricanéou.
- Il est évoqué le mauvais état des peintures des volets de l'Ecole de St-Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Fait à Montastruc-de-Salies, le 6 mars 2021

Le Maire

B.LACARRERE

